



# CC 18 C



## RÉGLEMENTATION - JURIDIQUE

**Auto Plus**

Bonjour à Toutes et à Tous,

Bien que nous ayons déjà publiés certains dossiers concernant les changements en 2024, ils nous aient paru important d'en rappeler les plus importants.

### Radars : en route pour un record

L'Etat table sur 769 millions d'euros de recettes issus des PV réglés dans les temps, et 1 milliard en ajoutant les amendes forfaitaires majorées. **Parc maintenu à 4600 radars fixes et mobiles.** Les modèles les plus anciens – dont 200 cabines Mesta 210C – seront remplacés par autant de radars discriminants dotés de "flashes" infrarouges invisibles. Par ailleurs, les 1500 radars tourelles seront, a priori, tous actifs, alors qu'ils étaient prévus pour être "occupés" à tour de rôle. A voir, sachant que notre petit doigt nous dit que cette fonction "leurre" n'est pas totalement morte (voir p. 15). **Deux fois plus d'autonomes.** On comptera 800 radars "de chantier" fin 2024! Chacun flashant deux à cinq fois plus que les autres radars, les 10 millions de flashes sont à leur portée (contre 6,5 en 2022)!

**Statu quo pour les mobiles.** Parc des 500 hiboux maintenu en l'état, tout comme celui des 500 voitures radars, dont la privatisation dans les quatre dernières régions attendra. **Les radars urbains mis en route?** Prévue en mars 2023, la mise en service des "mini-tourelles" en test à Belfort, Marseille ou Toulouse a été reportée. A mi-janvier 2024, comme l'évoque la presse franc-comtoise? Ou après les JO, sachant que leur gestion est désormais confiée aux collectivités locales? Lorsque ce sera fait, les 400 radars de feu rouge céderont en tout cas leur place aux urbains. Nouveauté: il se pourrait bien que ces cabines contrôlent simultanément les feux rouges et la vitesse. **Premiers PV par les "radars de covoiturage".** 2024 devrait voir les grands débuts des



dispositifs chargés de compter les passagers empruntant les voies "VR2+" (réservées aux véhicules transportant au moins deux personnes), mais aussi les voies olympiques parisiennes. Ces appareils déjà en test dans une dizaine d'agglomérations doivent – en principe – démarrer leurs verbalisations prochainement.



### Assurance : la fin d'une époque

**Adieu la vignette!** Dès le 1<sup>er</sup> avril, il ne sera plus nécessaire d'apposer le macaron vert sur son pare-brise et de présenter une attestation d'assurance lors d'un contrôle. Les forces de l'ordre consulteront alors le fichier des véhicules assurés (FVA). **Primes en hausse.** Si vous avez reçu votre échéancier annuel, vous l'avez sûrement constaté: la prime a grimpé! Au motif que le prix des réparations et des pièces de rechange a flambé, les assureurs, qui avaient pourtant promis en 2022 de maintenir leurs tarifs pendant deux ans, les ont finalement augmentés de 4 % pour cette année. Du moins en

moyenne, d'aucuns ayant eu la main plus lourde que d'autres! Rappel utile: vous pouvez toujours faire jouer la concurrence étant donné que la loi Hamon permet de changer d'assureur après un an de contrat. **Exonération de taxe d'assurance pour les électriques.** Le suspense a été maintenu jusqu'au bout. Pour mémoire, depuis 2021, les véhicules électriques bénéficient d'une exonération de la taxe spéciale sur les conventions d'assurances (TSCA), permettant d'économiser jusqu'à 18 % sur une formule tous risques. Désormais, seuls les véhicules immatriculés en 2024 bénéficient d'une exonération à hauteur de 75 % pendant deux ans.

## Stationnement : ça va sulfater !



**Contrôles automatisés dans 50 villes.** On y est déjà presque ! La plupart des grandes métropoles chargent déjà des "sulfateuses à PV" – ces voitures dotées de lecteurs de plaques d'immatriculation – de repérer ceux qui ont snobé l'horodateur. En ajoutant les nouvelles agglomérations engagées sur cette voie (Beauvais, Fontainebleau, Le Havre, Nancy, Nantes, Perpignan, Rennes...), elles seront bientôt cinquante à industrialiser leurs contrôles !

**Les places gratuites reculent, les prix augmentent.** Plusieurs villes étendent le périmètre du stationnement payant. C'est d'ores et déjà le cas dans le centre-ville de La Rochelle (17), ça le sera à partir de février à Dijon (21), et de juin à Strasbourg (67) sur 8 100 places (secteurs du Neudorf, de l'Orangerie, des quais Zorn et Mullenheim...). A Caen (14), ce sont les tarifs qui viennent de grimper, tout comme à Lourdes (65), où le FPS

passé à 40 € et où la durée du stationnement payant s'allonge (jusqu'à 22h15 contre 18h15 auparavant). Enfin, à Boulogne-Billancourt, les deux-roues motorisés sont désormais priés de passer à... la caisse !

**Paiement "au poids".** C'est l'une des "tendances" 2024 : frapper au portefeuille les conducteurs de véhicules jugés trop encombrants. Ainsi, à Lyon l'abonnement résidentiel doit être majoré à 45 € pour les modèles thermiques de plus de 1 725 kg, les hybrides rechargeables de plus de 1,9 tonne et les électriques de plus de 2,2 tonnes. Quant à Paris, c'est le résultat de la votation "anti-SUV" du 4 février qui donnera le ton : pour ou contre le triplement du prix du stationnement pour les thermiques et hybrides rechargeables de plus de 1,6 tonne et les véhicules électriques de plus de 2 tonnes ?



## Cartes grises : à vot' bon cœur

**Tarif du cheval fiscal: au galop.** Quatre régions viennent d'augmenter leurs taxes à l'immatriculation. Certaines dans des proportions rarement atteintes (*voir tableau*). Résultat, le prix moyen du cheval fiscal en France métropolitaine passe de 44,90 € à 47,36 €.

**By-bye l'exonération.** L'an dernier, sept régions ont partiellement ou totalement mis fin à l'exonération dont bénéficient les véhicules "dits propres". Cette année, trois de plus leur emboîtent le pas. Résultat : elles ne sont plus que quatre, et bientôt trois, à faire un geste...  
Ce qui, n'en doutons pas, ne durera pas éternellement.

Région	Tarif 2024 du cheval fiscal	Exonération pour les véhicules hybrides, GPL ou E85
Auvergne-Rhône-Alpes	43 €	100 %
Bourgogne-Franche-Comté	51 €	0 %
Bretagne	55 €	0 %
Centre-Val de Loire	55 € (+ 5,20 €)	0 % (50 % auparavant)
Corse	27 €	100 %
Grand Est	48 €	0 %
Hauts-de-France	36,20 € (+ 1,70 €)	50 %
Île-de-France	54,95 € (+ 8,80 €)	0 %
Normandie	46 € (+ 11 €)	0 % (100 % auparavant)
Nouvelle-Aquitaine	45 €	0 %
Occitanie	47 €	0 %
Pays de la Loire	51 €	0 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	51,20 €	100 % (0 % à partir du 1 <sup>er</sup> mars 2024)
Guadeloupe	41 €	0 %
Guyane	42,50 €	0 %
La Réunion	51 €	0 %
Martinique	30 €	0 %
Mayotte	30 €	0 %

Source : Auto Plus. 5 janvier 2024

Amicalement

Webmaster – Communication  
**Hervé BLAISE**



Le Président  
**Fernand ROZIAU**

